

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement des Grands Projets et de la Recherche  
Service Environnement et Aménagement du Territoire  
1 64 56

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 5 AVRIL 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT**

**OBJET : Environnement, développement durable, énergies renouvelables, agenda 21 -  
Subventions aux associations - 1ère répartition.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'environnement, développement durable, énergies renouvelable et agenda 21, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération n° 2 du 14 décembre 2018, l'assemblée départementale a voté le budget primitif pour la politique publique concernant la délégation environnement, développement durable, énergies renouvelables et agenda 21.

Délégation à été donnée à la Commission permanente pour procéder à des modifications ou compléments d'affectation.

Pour cette première répartition des crédits de subvention 2019, il est proposé d'octroyer un montant total d'aides de **76 000 €** selon la répartition suivante et conformément aux tableaux annexés au présent rapport :

- 71 000 € en fonctionnement pour douze demandes de subventions déposées par huit associations,
  - 5 000 € en investissement pour une demande de subvention déposée par la Fédération Départementale des Foyers Ruraux des Bouches-du-Rhône, pour la rénovation de son jardin partagé et notamment de la cuisine, du portail et de la pergola.
- Il est proposé d'octroyer un montant de 5 000 € sur une dépense subventionnable totale de 8 386 € TTC (soit un taux de 59,62 %).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

